



DOSSIER DE PRESSE

EXERCICE DE SECURITE CIVILE

AVALANCHE à Saint Jean Montclar

Le 8 février 2018



Bernard GUERIN, préfet des Alpes-de-Haute-Provence a organisé un exercice de sécurité civile « Avalanche », jeudi 8 février 2018 à Saint Jean Montclar.

Le centre opérationnel départemental (COD) a été activé à la Préfecture. Un poste de commandement opérationnel (PCO), dirigé par Carine ROUSSEL, Sous-préfète de l'arrondissement de Barcelonnette, a été activé à Saint Jean Monclar. Christophe COUSIN, Directeur des services du cabinet s'est rendu également sur le terrain afin d'évaluer le dispositif opérationnel mis en place.

La commune de Montclar, le groupement de gendarmerie départementale, le peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM), le service départemental d'incendie et de secours (SDIS), le SAMU, les personnels de la station de Saint Jean Montclar ont participé à cet exercice.



DOSSIER DE PRESSE

Exercice de sécurité civile

L'organisation des secours, la prise en charge des populations, la sauvegarde des personnes, des biens et de l'environnement nécessitent une préparation en amont pour apporter la réponse opérationnelle la plus efficace possible en situation d'urgence (accident, catastrophes, sinistres, etc.) Cette préparation à la gestion des crises prend trois formes différentes : la planification de l'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) et les exercices et les retours d'expériences.

Depuis la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, l'entraînement est devenu une obligation permanente qui s'impose à tous, fonctionnaires civils ou militaires, industriels, opérateurs publics et privés, élus, médias ou simple citoyen.

Dans ce cadre, chaque année, le préfet organise des exercices pour tester en grandeur réelle tout type d'événement pouvant conduire à la gestion d'une crise afin d'assurer la sécurité des personnes.

Ainsi, des exercices de sécurité civile sont organisés tous les ans dans les zones montagneuses du département.

Ces exercices ont pour objectifs principaux de:

- faire travailler l'ensemble des divers intervenants (coordination inter-service)
- tester l'alerte et la montée en puissance du dispositif
- évaluer les modes d'intervention sur les victimes, l'organisation des équipes et les moyens de communication
- évaluer la phase de triage, de priorité d'évacuation et de prise en charge des victimes en fonction des bilans transmis par les secouristes
- d'observer les délais nécessaires à la mise en œuvre des opérations

Les exercices de sécurité civile organisés en 2017 :

- Exercice « Avalanche » Pra-loup commune d'Uvernet-Fours le 2 février 2017
- Exercice « Inondation » - Évacuation Hôpital de Castellane (inondation) le 9 mai 2017
- Exercice « Evacuation camping- Risque feux de forêt » à Reillanne le 20 septembre 2017 –
- Exercice « Nucléaire » CEA Cadarache le 14 et 15 novembre 2017
- Exercice « PPI SANOFI CHIMIE » à Sisteron le 11 décembre 2017

DOSSIER DE PRESSE

➤ *Scénario de l'exercice Avalanche*

Le 8 février 2018 à 9h20, un groupe de 3 skieurs évolue sur un itinéraire hors-piste de la station de Saint-Jean-Monclar. Une avalanche se déclenche à leur passage.

Les cellules de commandement activées

Le préfet, en tant que directeur des opérations de secours, a activé le Centre Opérationnel Départemental (COD) à la préfecture. Le COD est un outil de gestion de crise à disposition du préfet qui l'active quand un événement majeur a lieu dans son département. Présidé par le préfet, il rassemble l'ensemble des acteurs de la sécurité civile, la police et la gendarmerie nationales, les services de l'Etat concernés et les représentants des collectivités en liaison avec le Poste de Commandement Opérationnel (PCO).



QU'EST-CE QU'UN CENTRE OPÉRATIONNEL DÉPARTEMENTAL (COD) ?

UN OUTIL DE GESTION DE CRISE À DISPOSITION DU PRÉFET

QUAND ?
Activé lorsqu'un **événement majeur a lieu dans le département** : grande manifestation, épisode climatique impactant la circulation routière, accident d'ampleur...



OÙ ?
Situé au sein de la **préfecture du département** dans lequel a lieu l'événement
Des salles sont équipées en permanence pour permettre une activation immédiate en cas de crise



QUI ?
Présidé par le préfet de département, directeur des opérations de secours : il assure la conduite et la coordination des opérations de secours ou de sécurité publique
Le COD rassemble **l'ensemble des acteurs de la sécurité civile, la police et la gendarmerie nationales, les services de l'État concernés et des représentants des collectivités** (mairie, conseils départemental et régional...)



POURQUOI ?
Chaque service **collecte les informations qui remontent du terrain, pour permettre au préfet de prendre les bonnes décisions** en fonction de l'évolution de la situation





DOSSIER DE PRESSE

Le PCO a été installé dans la salle polyvalente de la mairie de Montclar où Carine ROUSSEL, Sous-Préfète de l'arrondissement de Barcelonnette a coordonné les actions de terrain en liaison avec le COD.

Les moyens engagés :

⇒ Gendarmerie

- Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne : 14 personnels dont 2 équipes cynophiles
- Gendarmes du Groupe Montagne : 15 personnels
- Section Aérienne de Gendarmerie : 2 personnels

⇒ SAMU

- 4 médecins

⇒ SDIS :

- Groupe Secours en Montagne Sapeurs Pompiers : 12 personnels
- 1 médecin SDIS intervenant sur l'avalanche
- 1 médecin observateur

⇒ Personnels de la station






- 9 pisteurs
- 4 moniteurs de ski

DOSSIER DE PRESSE

➤ *Le risque avalanche en bref...*

Quels sont les différents niveaux de risque d'avalanches ?

Le bulletin météorologique et le bulletin sur le risque d'avalanches sont affichés sur les lieux de passage les plus fréquentés (notamment pour la pratique du hors-piste). Un drapeau hissé sur un mât rappelle le niveau de risque indiqué dans le bulletin sur le risque d'avalanches.

	NIVEAU DE RISQUE	ÉTAT DE STABILITÉ DU MANTEAU NEIGEUX
	1 Faible	Stabilité bonne sur la plupart des pentes.
	2 Limité	Stabilité moyenne sur la plupart des pentes.
	3 Marqué	Instabilité marquée sur de nombreuses pentes
	4 Fort	Forte instabilité sur de nombreuses pentes
	5 Très fort	Instabilité très forte sur l'ensemble des pentes

Pour plus d'infos sur les avalanches : www.anena.org

Echelle de risque d'avalanche

Indice chiffré	icône	Stabilité du manteau neigeux	Probabilité de déclenchement
5 - très fort		L'instabilité du manteau neigeux est généralisée.	De nombreux départs spontanés de grosses avalanches, et parfois de très grosses, sont à attendre, y compris en terrain peu raide.
4 - fort		Le manteau neigeux est faiblement stabilisé dans la plupart (*) des pentes suffisamment raides.	Déclenchements d'avalanches probables même par faible surcharge (**) dans de nombreuses pentes suffisamment raides(***). Dans certaines situations, de nombreux départs spontanés d'avalanches de taille moyenne et parfois grosse sont à attendre.
3 - marqué		Dans de nombreuses (**) pentes suffisamment raides, le manteau neigeux n'est que modérément à faiblement stabilisé.	Déclenchements d'avalanches possibles parfois même par faible surcharge (**) et dans de nombreuses pentes, surtout dans celles généralement décrites dans le bulletin. Dans certaines situations, quelques départs spontanés d'avalanches de taille moyenne, et parfois assez grosse, sont possibles.
2 - limité		Dans quelques (**) pentes suffisamment raides, le manteau neigeux n'est que modérément stabilisé. Ailleurs, il est bien stabilisé.	Déclenchements d'avalanches possibles surtout par forte surcharge (**) et dans quelques pentes généralement décrites dans le bulletin. Des départs spontanés d'avalanches de grande ampleur ne sont pas à attendre.
1 - faible		Le manteau neigeux est bien stabilisé dans la plupart des pentes.	Les déclenchements d'avalanches ne sont, en général, possibles que par forte surcharge (**) sur de très rares pentes raides (***). Seules des coulées ou de petites avalanches peuvent se produire spontanément.



DOSSIER DE PRESSE

(*) Les caractéristiques de ces pentes sont généralement précisées dans le bulletin : altitude, orientation, topographie...

(**) Surcharge indicative :

- forte : par exemple, skieurs groupés, engins de damage, explosifs, ...
- faible : par exemple skieur isolé, piéton, ...

(***) Pentas particulièrement propices aux avalanches en raison de leur déclivité, la configuration du terrain, la proximité de la crête...

Il est nécessaire de consulter les bulletins d'estimation du risque d'avalanches si vous prévoyez de skier hors des pistes. Ils sont disponibles chaque jour à 16h et indiquent :

- la nature et l'intensité du risque d'avalanches et son évolution au cours des prochaines 24 heures ;
- l'altitude et l'orientation des pentes les plus dangereuses ;
- les conditions d'enneigement sur le massif en versant nord et sud, les chutes récentes à 1800 mètres, la qualité de la neige en surface ;
- un aperçu météo pour la journée.

Les bulletins d'estimation du risque d'avalanches sont également disponibles sur les applications mobiles de Météo-France.

DOSSIER DE PRESSE

Rappel des 10 conseils pour que le ski reste un plaisir :



LES 10 CONSEILS
POUR QUE LE
SKI RESTE
UN PLAISIR

PRÉVENTION HIVER

En partenariat avec le ministère de l'Intérieur, le ministère de l'Économie et des Finances et :

ADSP, A.S.A., Association ANIC 1974, ANISM, FISSOS, MAIR, NOROIC, Lendize

Connectez-vous sur
www.preventionhiver.sports.gouv.fr

© Ministère des Sports - Conception : COPYSIP - Photo : HENRI LUCAS

MATÉRIEL

Mon casque et mes fixations sont bien réglés et vérifiés par un professionnel.

MÉTÉO

Je connais la météo, l'enneigement et le risque d'avalanche du jour.

PRÉPARATION

Je m'échauffe avant d'entamer ma première descente.

APTITUDES

J'adapte mes choix de pistes et ma vitesse à ma forme physique.

SIGNALISATION

Je respecte la signalisation des pistes et des remontées mécaniques.

TRAJECTOIRES

Lorsque je rejoins une piste, je ne coupe pas les trajectoires des autres skieurs.

PRIORITÉ

Les skieurs situés en-dessous sont prioritaires.

RESPECT

Ma vitesse et ma trajectoire ne doivent pas gêner les autres skieurs.

ARRÊT

Je ne m'arrête pas au milieu d'une piste, dans un passage étroit ou sans visibilité.

SECOURS

J'appelle les secours et je porte assistance si je suis témoin d'un accident.

Ces conseils sont inspirés des « 10 règles de conduite du skieur de descente et du snowboarder » réalisées par la Fédération Internationale de Ski (FIS).

Plus d'informations sur le site « Prévention Hiver » du ministère des sports :

<http://www.preventionhiver.sports.gouv.fr>